

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026/04/FI/CCAS

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE

Nomination de la Directrice du C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'avril à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le neuf du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle de réunion du Cossec de la Ville de Portivechju – Carrughju Jacky VALLI, sous la présidence de Madame Paule COLONNA-CESARI, membre élue du C.C.A.S..

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI (*arrivé en cours de séance*), Marie-Antoinette FERRACCI (*partie en cours de séance*), Jeanine ZANNINI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAI, Marc-Antoine FILIPPI, Anne TOMASI, Jean LORENZONI, Irène FERRARI, Joaquim GOMES PEREIRA (*arrivé en cours de séance*), Carole SALVINI, Samad EL MOUSSAOUI.

Absents : Laetitia MANNONI.

Secrétaire de séance : Marianne CIABRINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Portivechju, dûment convoqué le 9 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire de Portivechju et Président du C.C.A.S.

Considérant

que le C.C.A.S. doit être doté d'une direction administrative afin d'assurer notamment la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration ;

que le Président du C.C.A.S. est compétent pour nommer le directeur, sous réserve de l'information ou de l'avis du Conseil d'Administration selon l'organisation retenue ;

que la candidature de Marianne CIABRINI, Attachée Territoriale Principale, présentant les compétences requises pour exercer ces fonctions ;

Le Conseil d'Administration,

Oùï le rapport ci-dessus,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'émettre un avis favorable à la nomination de Marianne CIABRINI, en qualité de Directrice du C.C.A.S. de Portivechju.

ARTICLE 2 : précise que l'intéressée exercera ses fonctions en qualité de fonctionnaire, au grade d'Attachée Territoriale Principale.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout acte afférent à cette nomination.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	14
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes : pour	14
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Président du C.C.A.S.

Jean-Christophe ANGELINI

La Secrétaire de séance,

Marianne CIABRINI